



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 Mars 2024

Date de convocation : 19/03/2024

Membres en exercice : / Membres présents : / Membres représentés :

Présents : CHERIET Farid, FOREL Nathalie, MARMONNIER Patrice, LEPOINTE Victor, MOUNIER Patrick, LIOTARD Chantal, CHARDAIRE Sylvie, FAUVET Fabienne.

Absent(s) : BRIAT Jean-Philippe, SAINTOT Denis,

Absent(s) avec pouvoirs : CELLE Annie,

Secrétaire : Nathalie FOREL

L'ordre du jour du Conseil Municipal est le suivant :
--

- Délibérations approbation du CFU (compte financier unique)
- Délibérations affectation des résultats
- Délibérations sur les budgets primitifs : commune et assainissement
- Délibération vote des taux d'imposition,
- Délibération tarifs assainissement,
- Délibération sur les rythmes scolaires
- Délibération sur les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZACC)

Questions diverses :

- Échanges sur le projet d'aménagement de la place du château
- Achat du mobilier scolaire
- Organisation élections Européennes
- Réflexion sur l'interdiction aux véhicules motorisés dans le Batalon
- Demande d'un opérateur pour une antenne relais

N° d'ordre 2024-07 Approbation du Compte Financier Unique de la Commune (CFU)

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, 7 voix pour,

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 de la commune de Lupé
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° d'ordre 2024-08 Approbation du Compte Financier Unique du budget assainissement (CFU)

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, 8 voix pour,

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 du budget assainissement de Lupé

- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° d'ordre 2024-09 bis AFFECTATION DE RESULTAT DU BUDGET COMMUNAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes Budgétaires 2023 (Titres)	+ 227.496,97
Dépenses Budgétaires 2023 (Mandats)	- 195.228,71
Résultat section de Fonctionnement 2023	+ 32.268,26
002/compte 110 au 31/12/2022	+ 26.416,14
Résultat cumulé section de Fonctionnement	+ 58.684,40

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes Budgétaires 2023 (Titres)	+ 253.296,77
Dépenses Budgétaires 2023 (Mandats)	- 306.569,80
Résultat section d'Investissement 2023	- 53.273,03
Solde cumulé section investissement au 31/12/2022	- 4.995,55
Résultat cumulé d'Investissement (001)	-58.268,58
RAR Recettes d'Investissement	+ 10.000,00
RAR Dépenses d'Investissement	- 0
Excédent de financement au 31/12/2023	-48.268,58
(- s'il s'agit d'un besoin, + s'il s'agit d'un excédent)	
Au 001 (en deficit d'investissement)	- 58.268,58
au 1068 (émission d'un titre de recette)	+ 48.268,58
Au choix de l'assemblée délibérante 002 Fonctionnement	+ 10.415,82

N° d'ordre 2024-10 AFFECTATION DE RESULTAT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes Budgétaires 2023 (Titres)	+27.678,15
Dépenses Budgétaires 2023 (Mandats)	-29.661,78
Résultat section de Fonctionnement 2023	-1983,63
002/compte 110 au 31/12/2022	+ 7.311,49
Résultat cumulé section de Fonctionnement	+ 5.327,86

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes Budgétaires 2022(Titres)	+918.267,85
Dépenses Budgétaires 2022 (Mandats)	-785.479,59
Résultat section d'Investissement 2023	+132.788,26
Solde cumulé section investissement au 31/12/2022	+ 28.385,78
Résultat cumulé d'Investissement (001)	+ 161.174,04
RAR Recettes d'Investissement	303.420,00
RAR Dépenses d'Investissement	76.000,00
Excédent de financement au 31/12/2023	+ 388.594,00
(- s'il s'agit d'un besoin, + s'il s'agit d'un excédent)	

AFFECTATION D'UN RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2023

Au 001 (en Recette d'investissement)	+161.174,04
Au choix de l'assemblée délibérante 002	+ 5.327,86

N° d'ordre 2024-11 Budget Primitif Commune 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	223.515,82 €
Recettes	213.100,00 €
002	10.415,82 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	218.000,00 €
001	58.268,58 €
Recettes	266.268,58 €
RAR 2023	10.000,00 €

Après avoir entendu le Budget Primitif 2024 de la Commune de LUPE, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'approuver le Budget Primitif de Commune pour l'année 2024 et d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre selon l'article L 5217-10-6 du CGCT alinéa 3.

N° d'ordre 2024-12 Budget Primitif assainissement 2024

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses	39.327,86 €
Recettes	34.000,00 €
002	5.327,86 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	608.594,04 €
RAR 2023	76.000,00 €
Recettes	220.000,00 €
RAR 2023	303.420,00 €
001	161.174,04 €

Après avoir entendu le Budget Primitif 2024 de la Commune de LUPE, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'approuver le Budget Primitif de Commune pour l'année 2024 et d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre selon l'article L 5217-10-6 du CGCT alinéa 3.

N° d'ordre 2024-13 Taux d'imposition

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2023 :

Taxe d'habitation :	10.66 %
Foncier bâti :	27.92 %
Foncier non bâti :	49,79 %

N° d'ordre 2024-14 Révision de la redevance assainissement

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer à partir du 1 juin 2024 :

- Le prix de 1,30 € par mètre cube d'eau consommé
- Une prime fixe annuelle de 67,00 €

N° d'ordre 2024-15 Dérogation rythmes scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de demander une prolongation de la dérogation au rythme scolaire à 4 jours.

N° d'ordre 2024-16 loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables – élaboration des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZACC)

Le maire explique que cette loi veut concilier l'acceptabilité locale avec l'accélération du déploiement des énergies renouvelables tout en garantissant la protection de la biodiversité et la souveraineté alimentaire à travers l'effort de réduction de l'artificialisation des sols

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de carte communale des ZACC tel que joint en annexe ;

- **AUTORISE** le maire à signer tout document afférent à cette carte communale.

Questions diverses

1. Aménagement place du château

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement proposé par Réalités environnement (Maître d'œuvre) . Il est rappelé les objectifs du projet : en assainissement, la mise en séparatif sera poursuivi avec les travaux sur la route de Bessey . Le secteur du terrain de tennis sera renaturalisé (remplacement du bitume par un mélange terre pierre). Pour tenir compte des dernières remarques du conseil, les agrès ont été remplacés par d'autres jeux (table de ping pong, table de jeux d'échecs)

2. Achat du mobilier scolaire

Le conseil municipal a validé le choix des mobiliers pour l'Ecole : tables et casiers, chaises et tabourets pour un montant d'environ 5 000 € HT . Cela permettra d'accroître l'attractivité de l'Ecole.

3. Organisation élections européennes

Mme Forel explique que les élections européennes se dérouleront le 9 juin 2024 et qu'il sera envoyé aux membres du conseil un tableau de répartition pour tenir le bureau de vote.

4. Réflexion sur l'interdiction d'accès des véhicules motorisés dans le Batalon

M. Le Maire présente l'idée d'interdire l'accès des véhicules motorisés dans le Batalon, d'une part pour préserver l'environnement et notamment le sentier pédestre des dégradations mais d'autre part pour lutter contre le dépôt sauvages d'ordures. En effet, des voitures profitent de ce chemin pour entrer dans le sous-bois et déverser des ordures ménagères dans le Batalon. M. le Maire propose d'échanger à ce sujet avec la commune de Maclas.

5. Demande d'un opérateur pour une antenne relais

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu un représentant de Bouygues mandaté par l'Etat dans le cadre du programme New Deal (les opérateurs s'engagent auprès de l'Etat à couvrir les zones blanches sous certaines conditions). Quatre points d'installation possibles ont été identifiés dont deux sur Maclas. Après échanges avec l'opérateur, il apparaît plus pertinent d'installer cette antenne relais sur la commune de Maclas

6. Organisation inauguration 6 avril

M le Maire présente l'organisation de l'inauguration de la station et des chaudières du samedi 6 avril 2024

7. Marché : demande de commerçants

M le Maire fait part de l'intérêt de plusieurs commerçants d'organiser un marché sur la commune de Lupé le mercredi soir. Il faut à présent se renseigner sur les conditions techniques qui peuvent permettre d'accueillir ce marché étant attendu que le conseil municipal s'est prononcé favorablement pour ce projet.

